

AFFAIRE N° 6 - PLAN DE CIRCULATION : ROCADE SUD - LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La première phase du plan de circulation consiste à créer une rocade de contournement du Centre-Ville sur la rue Général de Gaulle pour le sens Est-Ouest et sur les rues Bertin et Monthyon pour le sens Ouest-Est, et à réserver des axes lourds pour les transports en commun.

Les études détaillées de génie civil ont été exécutées par les Services Techniques Municipaux.

Ce projet comporte notamment l'élargissement des voies dans les carrefours et la réservation des emplacements de stationnement.

Les projets de régulation et de jalonnement ont été réalisés par la SCET COOPERATION. Ils consistent à créer des ondes vertes et à baliser les itinéraires.

Le coût de chacune de ces opérations s'élève comme suit :

- Génie Civil.....	1 800 000 F
- Régulation.....	2 500 000 F
- Jalonnement.....	600 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les dossiers d'appel d'offres qui vous sont présentés
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres
- de traiter avec les entreprises qui auront fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables. Toutefois, le lancement de l'appel d'offres est subordonné à la présentation par l'organisme d'études de précisions complémentaires sur un certain nombre de points soulevés par la commission de circulation".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Camille BOURHIS intervient pour expliquer sur plans et schémas le fonctionnement de la rocade Sud : cette rocade Sud a son point de départ, en venant de l'Ouest, à la rue Lucien Gasparin, puis passe par la rue Gilbert des Molières, la rue Monthyon et le Boulevard Vauban.

La circulation dans le sens Est-Ouest se fera par le carrefour du Butor, la rue Général de Gaulle, le rond-point du Jardin, la rue de la Victoire, la rue de Paris et la route du littoral. L'ensemble sera couvert par une onde verte, c'est-à-dire que les automobilistes qui arriveront à un feu vert seront pris en charge par un système de régulation des feux, et seront conduits sans feux rouges jusqu'à la fin de la rocade. Il faudra respecter une vitesse moyenne imposée de 45 km/h.

Il y aura à chaque carrefour important, des panneaux signalant les différentes directions des Camélias, de Bellepierre, etc... et les emplacements d'organismes publics, tels que la Sécurité Sociale, l'Hôpital de Bellepierre, l'Hôtel de Ville, etc... ; l'automobiliste étranger à Saint-Denis ne se sentira pas perdu sur cette rocade.

L'ensemble de cette étude a nécessité un travail considérable de la part des services techniques municipaux (Mme AH-CHONG et M. PAYET) qui ont coopéré avec la SCET.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ